



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2023-116

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDCSPP 08 /

8-2023-10-16-00019 - arrêté préfectoral n° 2023-368 attribuant l'habilitation sanitaire docteur Marine THOMAS et abrogeant l'arrêté n°2023-016 (4 pages)

Page 3

DSDEN08 /

8-2023-11-07-00003 - Arrêté 2023-2024-27 - Portant délégation de signature à Mme Zietek - SG DSDEN 08 (3 pages)

Page 8

8-2023-11-07-00004 - Arrêté 2023-2024-28 - Portant subdélégation Recteur+DASEN-SDJES-SG - SG DSDEN 08 (2 pages)

Page 12

Préfecture 08 / DCAT

8-2023-11-08-00001 - Arrêté préfectoral n°2023-649 portant habilitation à établir l'analyse d'impact concernant la SAS MVMC CONSEIL (2 pages)

Page 15

Préfecture 08 / DCL

8-2023-11-06-00007 - ap n°2023-639 portant nomination des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Charleville-Mézières (6 pages)

Page 18

DDCSPP 08

8-2023-10-16-00019

arrêté préfectoral n° 2023-368 attribuant
l'habilitation sanitaire docteur Marine THOMAS
et abrogeant l'arrêté n°2023-016

ARRÊTÉ DDETSPP N° 2023 - 368
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marine THOMAS

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET, en qualité de préfet des Ardennes
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire ;
- Vu** l'Arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2018 nommant M. Hervé DESCOINS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes à compter du 28 mai 2018 ;
- Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2023-108 du 06 mars 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DESCOINS en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Madame Marine THOMAS née le 09 septembre 1993 et domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire des sources au 32 rue du Bourg 08000 LES AYVELLES ;

Considérant que Madame Marine THOMAS remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : abrogation

L'arrêté DDETSPP n° 2023-016 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur vétérinaire Marine THOMAS est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Marine THOMAS dans le département des Ardennes, docteur vétérinaire administrativement domicilié à la clinique vétérinaire des sources au 32 rue du Bourg 08000 LES AYVELLES ;

Article 3 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 4 : engagement

Madame Marine THOMAS, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : police sanitaire

Madame Marine THOMAS pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : non-respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 7 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 8 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Marine THOMAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 16 octobre 2023

Pour le directeur départemental,
L'adjoint au chef du service Santé et Protection Animales
Abattoirs, Environnement


Bruno LECOMTE

Délai et voie de recours

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet des Ardennes, 1, place de la préfecture, BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex ;
- soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

DSDEN08

8-2023-11-07-00003

Arrêté 2023-2024-27 - Portant délégation de
signature à Mme Zietek - SG DSDEN 08

Arrêté n° 2023-2024 / 27

**portant délégation de signature à Madame Alexandrine ZIETEK,
secrétaire générale de la direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Ardennes**

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Ardennes

VU le Code de l'Éducation ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret en date du 5 mai 2021 par lequel Madame Catherine MOALIC est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

VU l'arrêté ministériel du 16 août 2022 portant renouvellement de Madame Alexandrine ZIETEK, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes de l'académie de Reims ;

VU l'arrêté rectoral du 16 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et aux secrétaires généraux des services départementaux de l'éducation nationale de l'académie de Reims ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Alexandrine ZIETEK, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes, à l'effet de signer les actes, décisions ou documents relatifs :

I- A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.1- Personnels enseignants du 1^{er} degré affectés dans le département des Ardennes :

1. Instruction des dossiers d'accidents de service et accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service.

1.2- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé scolaire affectés à la DSDEN des Ardennes, en circonscriptions IEN du 1^{er} degré et en Centre d'Information et d'Orientation :

1. Procès-verbaux d'installation ;

2. Autorisations d'absence ;

3. Instruction des dossiers d'accidents de service et accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service ;

4. Ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements.

1.3- Personnels agents de l'État administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé scolaire affectés dans les établissements scolaires du 2nd degré du département des Ardennes :

1. Instruction des dossiers d'accidents de service et accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service.

1.4- Personnels enseignants du 2nd degré affectés dans le département des Ardennes :

1. Instruction des dossiers d'accidents de service et accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service.

1.5- Personnels de direction des EPLE et Inspecteurs de l'Éducation Nationale exerçant dans le premier degré :

1. Instruction des dossiers d'accidents de service et accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service ;
2. Avis sur l'ouverture et l'alimentation des comptes épargne temps ;
3. Autorisations d'absence ;
4. Ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements.

1.6- Les accompagnants des élèves en situation de handicap :

1. Recrutement ;
2. Autorisations d'absence ;
3. Octroi et renouvellement des congés prévus à l'article 11 du décret du 17 janvier 1986, de maladie, de grave maladie, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de maternité, de paternité, d'adoption, octroi et renouvellement des congés non rémunérés, reprise de service après congé de maladie ;
4. Ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements ;
5. Instruction des dossiers d'accidents du travail ; décisions d'imputabilité au service ;
6. Certificats d'exercice ;
7. Attestations de présence et de participation à des actions de formation organisées par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

II- AUX DEPENSES DE L'ETAT

1. Attributions d'aides exceptionnelles et de prêts à court terme sans intérêt sur propositions de la Commission Permanente d'Action Sociale ;
2. Attributions des participations aux frais liés au handicap et à l'hospitalisation, sur propositions de la Commission Permanente d'Action Sociale ;
3. Autorisation d'accès au Restaurant Inter-Administratif ;
4. Toutes pièces relatives aux dépenses de l'Etat afférentes aux traitements, accessoires de traitements, indemnités et primes diverses allouées aux personnels du premier degré en exercice dans les écoles et collèges du département ;
5. Bons de commande afférents aux différents programmes du budget académique (BOPA) pour les crédits délégués à la direction académique des Ardennes ;
6. Tout acte et décision concernant la gestion des bourses au mérite du second degré.

III – A LA SCOLARITE DES ELEVES DES 1^{ER} ET 2ND DEGRES

3 1 - Vie scolaire - Action éducative

1. Tout acte et décision relatif à la scolarité des élèves, au contrôle de l'assiduité et de l'obligation scolaire des élèves des 1^{er} et 2nd degrés et à l'affectation des élèves du 2nd degré ;
2. Demande de recherche d'enfants ;
3. Signature des conventions relatives aux interventions d'intervenants extérieurs rémunérés par une collectivité publique (autre administration de l'Etat ou collectivité territoriale) ou appartenant à une personne morale de droit privé (association notamment) lorsqu'ils interviennent régulièrement dans le cadre scolaire ;
4. Contrôle des structures d'accueil avec ou sans hébergement de nuit ;
5. Affectation et suivi des élèves en dispositifs relais ;
6. Affectation d'élèves des 1^{er} et 2nd degrés en Enseignement Général et Professionnel Adapté (EGPA) prononcées après avis de la Commission Départementale d'Orientations vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) du 2nd degré ;
7. Affectation d'élèves des 1^{er} et 2nd degrés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), sur prescription de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

3 2 - Évaluation

1. Documents relatifs à l'organisation générale des épreuves d'Education Physique et Sportive des examens suivants : CAP, BEP, Baccalauréat général, Baccalauréat technologique et Baccalauréat professionnel ;
2. Décisions relatives à l'organisation des autres examens et certificats non organisés au niveau rectoral.

IV – AUX ACTES SPECIFIQUES SUIVANTS

1. Conventions de mise à disposition de matériel pédagogique adapté à destination d'enfants porteurs de handicap, sur prescription de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
2. Ampliations et attestations de copie conforme.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, délégation permanente de signature est donnée à Madame Alexandrine ZIETEK, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes, à l'effet de signer tout(e) arrêté, acte, décision, circulaire et correspondance relevant des attributions directes ou déléguées de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, ainsi que toute pièce se rapportant à la coordination des différents services rattachés à la direction départementale de l'éducation nationale des Ardennes.

Article 3 :

La suscription de signature de Madame Alexandrine ZIETEK sera formalisée comme suit :

Pour l'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale des Ardennes
et par délégation,
La secrétaire générale,

Alexandrine ZIETEK

Article 4 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2023-2024 / 2 du 14 septembre 2023.

Article 5 :

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et dont une copie sera adressée au recteur de l'académie de Reims ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques des Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le 7 novembre 2023


Catherine MOALIC

DSDEN08

8-2023-11-07-00004

Arrêté 2023-2024-28 - Portant subdélégation
Recteur+DASEN-SDJES-SG - SG DSDEN 08

Arrêté n° 2023-2024 / 28

portant subdélégation de signature en matière générale à Monsieur MAIZI

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Ardennes

VU le code de l'éducation, notamment les articles R222-16-6, R222-17 et R222-17-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Grand-Est ;

VU le protocole du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

VU le décret en date du 5 mai 2021 par lequel Madame Catherine MOALIC est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

VU l'arrêté du 16 octobre 2023 de Monsieur le recteur de l'académie de Reims portant délégation de signature à Madame Catherine MOALIC en matière de jeunesse, d'éducation populaire, d'engagement civique et de délivrance et certification du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2021 de Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports par lequel Monsieur Kadir MAIZI est nommé inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe, pour exercer les fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des Ardennes ;

VU l'arrêté ministériel du 16 août 2022 portant renouvellement de Madame Alexandrine ZIETEK, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-710 du 8 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Catherine Moalic, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrices des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est donnée à Monsieur Kadir MAIZI, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de l'éducation nationale des Ardennes à l'effet de signer au nom du recteur de l'académie de Reims, dans le cadre du département qu'il administre, tous les actes et décisions :

- En matière de jeunesse et d'éducation populaire, politiques sportives et politiques éducatives territoriales ;
- En matière d'engagement (Service civique, réserve civique, service national universel, ...);
- En matière de délivrance et certification du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MOALIC, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, et de Monsieur Kadir MAIZI, inspecteur-chef de service, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral susvisé à Madame Alexandrine ZIETEK, secrétaire générale de la DSDEN des Ardennes.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2023-2024 / 3 du 14 septembre 2023.

Article 4 :

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 7 novembre 2023


Catherine MOALIC

Préfecture 08

8-2023-11-08-00001

Arrêté préfectoral n°2023-649 portant
habilitation à établir l'analyse d'impact
concernant la SAS MVMT CONSEIL

Arrêté n° 2023 - 649
portant habilitation à établir l'analyse d'impact
mentionné au troisième alinéa de l'article L.752-6 du code de commerce
concernant la SAS MVMT CONSEIL

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de commerce ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la nouvelle composition des CDAC, à l'étude d'impact sur le centre-ville et aux organismes habilités par les préfets pour les réaliser ;

VU l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-606 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la Préfecture des Ardennes ;

Vu la demande d'habilitation déposée dans son intégralité le 02 novembre 2023 par M. Jérôme MASSA, président de la SAS MVMT CONSEIL, sise 16 avenue des Saules, 91800 BRUNOY, en vue de réaliser les analyses d'impact à l'autorisation d'exploitation commerciale pour le département des Ardennes ;

VU les pièces du dossier, concluant que le demandeur satisfait au cahier des charges réglementaire ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'habilitation à réaliser les études d'impacts nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département des Ardennes est accordée à :

* Identité complète de l'organisme habilité : **SAS MVMT CONSEIL**

* Adresse complète : **16 avenue des Saules, 91800 BRUNOY**

* Identité des personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation :
- M. Jérôme MASSA

* numéro d'identification de l'organisme habilité : **AI-33-2023-11**

Ce numéro d'habilitation devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : L'habilitation visée à l'article 1^{er} est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

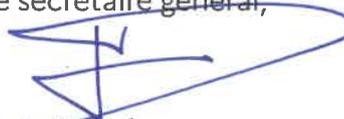
Article 3 : Toute modification d'éléments de la présente décision devra immédiatement être portée à la connaissance de la préfecture des Ardennes.

Article 4 : L'habilitation peut être suspendue ou retirée en cas de non-respect des conditions auxquelles étaient soumise sa délivrance, définie en application des dispositions de l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le **08 NOV. 2023**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Joël DUBREUIL

Délais et voies de recours : Un recours contentieux contre cet arrêté peut être introduit auprès du tribunal administratif de Charleville-Mézières dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes. Dans ce même délai, un recours gracieux et/ou hiérarchique qui interrompt le recours contentieux pourra être exercé. Le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et/ou l'autre rejetés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Préfecture 08

8-2023-11-06-00007

ap n°2023-639 portant nomination des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales des communes
de l'arrondissement de Charleville-Mézières



**ARRETE n° 2023 - 639
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de
la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement
de Charleville-Mézières (département des Ardennes)**

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment son article L.19 et R. 7 à R.11 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-606 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-746 du 23 novembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôles des listes électorales du département des Ardennes et les arrêtés modificatifs qui ont suivis ;

Vu le courrier du préfet adressé aux maires du département des Ardennes le 28 juillet 2023 proposant de renouveler les délégués mis en place par l'arrêté n°2020-746 du 23 novembre 2020 ;

Vu les nouvelles propositions des maires de l'arrondissement de Charleville-Mézières ;

Vu les ordonnances de désignation des représentants par le président du tribunal judiciaire de Charleville-Mézières du 13 novembre 2020 et du 20 octobre 2023 ;

Considérant qu'il convient de renouveler pour une période de trois ans les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition du secrétaire général ;

A R R E T E

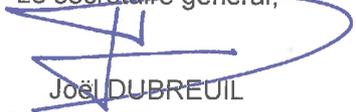
Article 1 – Sont nommés, pour trois ans, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Charleville-Mézières, dont les noms figurent dans les tableaux annexés.

Article 2 - L'arrêté préfectoral n°2020-746 du 23 novembre 2020 et ses arrêtés modificatifs sont abrogés

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes de l'arrondissement de Charleville-Mézières sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Charleville-Mézières, le 6 novembre 2023

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Joël DUBREUIL

communes de moins de 1000
habitants

Num de la commune	code postal	suppléant	représentant de la commune	représentant de l'administration	représentant tribunal judiciaire
Anchamps	08500	suppléant	WEYAND Maryse	LHEUR Christian	PURAVET Daniel
Anthony	08260	suppléant	SOUWARD Jacques	SOUWARD Fabrice	LEFEVRE Christine
Aonsic	08290	suppléant	BONNET Gilles	BOUXIN Philippe	BOUXIN Pascal
Arreux	08090	suppléant	BOURDON Fabien	BLANQUIN Coralie	COFFART Margaux
Aubigny-les-Bois	08150	suppléant	PATRIS Guillaume	HUART Anita	DORIGNY Nathalie
Aubriev	08320	suppléant	HENON Christiane	DARAS Fabrice	POLLET Alain
Auveillers-les-Forges	08380	suppléant	FONGARMAND Gabrielle	BONNA Jean-Paul	CHATRY Catherine
Ayvelles (Les)	08260	suppléant	FRANZETTI Marie-Thérèse	BOLLICH Vincent	LAUNOY Marie-Josée
Baillois	08000	suppléant	DOUETTE Laurence	PAQUIER Alain	MAREE Antoinette
Barbaise	08130	suppléant	NOIRET Emilie	PECHEUX Régis	DEPERNET Corine
Belval	08290	suppléant	BEAUDEUX Isabelle	CASTAIGNEDE Monique	BOSSU Pascal
Bianchefosse-et-Bay	08260	suppléant	DUBOIS D'ENGLISHEN Linda	VAUCHELET Emmanuelle	NOIZET Marie-France
Bloimby	08290	suppléant	LENS Sébastien	MOREL Jacques	BARON Patricia
Bossons-les-Rumigny	08130	suppléant	PREVOT Christophe	BACHELART Thierry	PREVOT-LEROY Bénédicte
Boutzécourt	08090	suppléant	ALEXANDRE Jacqueline	HULOT Christian	CHAPLIER Pascaline
Bougy-Fidèle	08430	suppléant	HOLVOËT Florian	CLAUDE Michel	MALET Jeanne
Bauvillonnont	08290	suppléant	ROHA Justine	DAVER Arnaud	PIMPAUD Jean-Yves
Brognon	08380	suppléant	CARUEL Frédéric	MORISSE Gilles	FERRIGAULT Philippe
Cenion	08260	suppléant	BELLOU Janic	DAVER Arnaud	DEBANT Anne
Chagny	08430	suppléant	DUNEME Sandrine	GALLIEN Stéphanie	BLAMONT Daniel
Chalandy-Étanc	08160	suppléant	BRANCHUT Philippe	COLLINET Lilian	GUILLLOT Hervé
Champagnac-sus-Vence	08260	suppléant	SELLIER Franck	LEBLON Sylvie	CHAMPAGNE Eliane
Champin	08600	suppléant	ROUSSEAU Brice	ANCIALUX Christophe	SCANDELLA Alain
Chamois	08150	suppléant	HERBIET Renée	BONNA Line	THELINGE Guy
Châtelier-sus-Sormonne (Le)	08260	suppléant	PIERRE Jacques	DELEAU Guy	LECOMTE Jean-Marie
Chilly	08600	suppléant	BOITELET Aurélie	BERTRAND Marie-Thérèse	CHENEAUX Bénédicte
Cluoz	08460	suppléant	LAMBERT Sandrine	SIMON Matthieu	DANDUMONT Sophie
Clavy-Warby	08090	suppléant	JUSNOT Maryse	FAYS Christophe	PRUDHOMME Corinne
Ciron	08090	suppléant	NOIR Sylvain	HOTTIAUX Claudine	GAUDELET Carla
Dannouray	08460	suppléant	CRETY Nicolas	GENESSEAUX Jeanne	GUILLAUME Vincent
Dumitry	08130	suppléant	PONSART Francis	IACONELLI Odette	GAUDELET Dany
Eschelle (L.)	08130	suppléant	BRAVO Pedro	PERIN Guy	NEDELEC Bernard
		suppléant	DUAVRANT Sylvie	BILLEBAUT Marie Charlotte	WOIMANT ép. BOIZET Nadine
		suppléant		TOURY Alain	BREDY Estelle
		suppléant		HIVER Erick	LACAILLE André
		suppléant		PHILIPPART Ludovic	PAULET Nadège
		suppléant		PIERRE Jacques	AUGUET Jacques
		suppléant		BOITELET Aurélie	PETITFILS Guy
		suppléant		LAMBERT Sandrine	DESESTRE Michèle
		suppléant		JUSNOT Maryse	LECOMTE Sophie
		suppléant		NOIR Sylvain	BENOIT Thierry
		suppléant		CRETY Nicolas	THUILLIER Gilbert
		suppléant		PONSART Francis	DEDUIT Luc
		suppléant		BRAVO Pedro	DEFFAUX Pascal
		suppléant		DUAVRANT Sylvie	SAINGERY Angéline
		suppléant			GOBIN Bénédicte

Estreby	08260	D'HELLEME Anthony PECHEUX Germain	CARÉ Frédéric	BRODIER Pauline	PROPHETE Mélanie
Estelle	08260	CODY GUILLOTTE Aurélie	BLAIN Lydie		PROPHETE Mélanie
Estignieres	08260	JAMINON Jean-Marie	LELONG née TATON Marie-AJAUNIAUX née CALVI Pierrette		NOURRY ép. BOUSQUET Marie-Zoé
Estropigny	08160	MINEUR Barbara	BELLEVILLE Alain		PROFICET Katy
Evigny	08090	PIERRET Alix	GOFFIN Marie-Françoise		DOUCET Huguette
Fagnon	08090	LLINARES Stéphane	LOUIS Nathalie		TEMPLIER Catherine
Fépin	08170	TOUSSAINT Patrick	VAUDCHAMPS Sylvie		ROUSSIA Bernard
Fève (La)	08290	BON Aline	TISSON Hélène		BATHELIER Domitille
Flaignes-Havys	08260	BARRAY Florent	RENOU Catherine		BON Roger
Fligny	08380	LACAILLE Cécile	ROBEYNS Vincent		HUET Chantal
Foishes	08600	HAUSSART Stéphane	GILSON Eric		LECOMTE Emmanuelle
Fréty (Le)	08290	DELEAM Michel	CLARAT Amick		LEHMANN Roif
Genelle	08440	LEFEVRE François	CLADEL / VILLEROT Brigitte		GARCIA Frédéric
Girondelle	08260	THIERRY Fabrice	VALLEE Guy		NININ Philippe
Grandville (La)	08700	GAMBIER Loriane	MOREL Stéphanie		MAGNY Emilie
Gryvères	08430	DEQUET Etienne	HAZARD Agnes		FRANCOIS Line
Guc-d'Hossus	08230	LEJEUNE Edith	UNIQUE Bernard		VIOT Louis
Guignicourt-sur-Vence	08430	PONSART Francis	CHAMPENOIS Bernard		MALO Max
Ham-les-Moines	08090	WIART Graziella	MECCIER Nicole		ZILKA Catherine
Ham-sur-Meuse	08600	HIGUET Bernadette	CHOUVER Pascal		LAGNY Philippe
Hannappes	08290	CARUEL Jocelyne	SIQUOT Christelle		GILLIER Bernard
Hamoigne-Saint-Martin	08160	Eric VAN DER SYPT	FLORE Frédéric		MASSIN Delphine
Harcy	08150	CHARPENTIER Bernadette	CHARPENTIER Bernadette		MARLIER Wilhelm
Hargnies	08170	CHARLES Anne	CHARLES Anne		DANGREMONT André
Hauducy	08090	MAGNIER Mickael	PERLIER Cédric		CARNELET Michel
Haulmé	08800	MARTIN Alexis	MARCUS Christian		FLAMANT Annie
Hierges	08320	ELIET Sandra	HUMBERT Yves		JOLY Géo
Horgne (La)	08430	BARON Sylvie	BOSQUART Jackie		OBINO Joseph
Houldizy	08090	PIERQUIN François	PIERQUIN François		BIGNAUD Jean-Marc
Issancourt-et-Rumel	08440	SICART Catherine	YAHIAOUI Laëtitia		BALTHAZARD Marianne
Jandun	08430	KULPA Franck	BOUEYRIE Catherine		BECHARD Françoise
Joigny-sur-Meuse	08700	GOLINELLI Laëtitia	GOLINET René		LAUNOIS Caroline
					LEBEGUE Noël

Lailour	08800	suppléant	LEMPEREUR André	CANDELA Thérèse	COULANGES Valérie	TETTAMANTI Claude
Lalobbe	08460	suppléant	CHATEAU Quentin	CARPENTIER Claude	MEYNIER André	BLIN Pascale
Landriclamps	08660	suppléant	BERTRAND Grégory	CHOIN René	GERARD Jacques	FAVET Gilles
Launois-sur-Vence	08430	suppléant	MERCIER Mickaël	POWALA Michel	FABRI DOMINIQUE	POWALA Jocelyne
Laval-Morncy	08150	suppléant	TOURLET Jean-Christophe	CANNEAUX Isabelle	DELIZEE Serge	COLOT Michel
Lepron-les-Vallées	08150	suppléant	PHILIPPET Patrick	HALLE Philippe	GOEFFROY Marie-Angé	DENYS ép. SCHOONBAERT Marie-Noëlle
Liant	08290	suppléant	MILHAU Jean-Louis	GILLES Cindy	ROBINET ép. JONART Marie	ROUX Dolorès
Loupy-Boguy	08150	suppléant	BONNA Melissandre	CAUCHY Adrien	SCHWEIZER Sébastien	TOURY Jean-Baptiste
Loupy	08150	suppléant	POLLET Benoît	DE CESARE Pascal	CASSAR Charles	BILLAUEL Philippe
Maranwez	08460	suppléant	PARMENTIER Johann	JONART Christophe	ROYAUX Jean-Michel	LAMORLETTE Sylvie
Marby	08260	suppléant	MEUNIER Francine	VALLEE-BILLARD Florian	BOS née Brugnon Gaëlle	BERTRAND Maxime
Marlemont	08290	suppléant	JENNEPIN Magali	MEIER Marie	MACHAUX née Achard	BERTRAND née Martin Maryline
Mazemy	08430	suppléant	NOIZET Alexandre	VALLEE-BILLARD Florian	LECLERE Danièle	BAUGET Alain
Mazures (Les)	08500	suppléant	CIVADE Sylvie	MEIER Marie	ROQUIER Albert	MARTIN Yannick
Mondigny	08450	suppléant	BLONDEAU Annie	BOURGUIN Gaëlle	BEURET Jean-Noël	GOSSET Jean-Pierre
Moncourt	08090	suppléant	LIÈGE Benjamine	BOURGUIN Gaëlle	DAVENNE Marie-Josée	GUICHARD Pascal
Montigny-sur-Meuse	08170	suppléant	PINTEAUX Béatrice	BOURGUIN Gaëlle	PELTIER Edith	PIERON Patrice
Montigny-sur-Vence	08430	suppléant	SIMON Mélanie	BOURGUIN Gaëlle	COEURIOT Magali	GEOFFROY Christophe
Murtin-et-Boguy	08150	suppléant	DEMELY Pierre	BOURGUIN Gaëlle	HUMIECKI Anne	BARTHELEMY Liliane
Neufmaison	08460	suppléant	LEMAIRE Virginie	BOURGUIN Gaëlle	LALLEMENT Margaret	MARCHERAS Thierry
Neuville-aux-Joignes (La)	08380	suppléant	BOIZET Pascal	BOURGUIN Gaëlle	SELLIER ép. VASSELET Liliane	LEDOUX Agnès
Neuville-les-This	08380	suppléant	CORNIBE Agnès	BOURGUIN Gaëlle	PARAGE Odile	BROUILLARD Nadia
Neuville-les-Beaulieu	08450	suppléant	MERCIER Jean-Luc	BOURGUIN Gaëlle	BLONDEAU Annie	ANCIAUX GUY
Omeourt	08430	suppléant	BLOT Virginie	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	COURTOIS Roger
Omont	08430	suppléant	CARRARA Walter	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	LAHURE Raymonde
Pois-Tertou	08290	suppléant	GRABOWECKI Fabien	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	SOUFFLEUR Dominique
Piez	08430	suppléant	JARRE Olivier	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	TASSOT Gilbert
Raillicourt	08600	suppléant	CHARRIEAU Jean-Pierre	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	MASSENET Jocelyne
Rancennes	08600	suppléant	COUSIN Laurent	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	GUILLAUME Marc
Regnwez	08230	suppléant	HALLET Régis	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	FLORENT Christian
Remilly-les-Bois	08150	suppléant	NOIZET Justine	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	MELIN Béatrice
Rouvroy-sur-Audry	08290	suppléant	JAUQUET Fabrice	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	BROUSMICHE René
Rumigny	08160	suppléant	KREBS Xavier	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	GADOUIN Ginette
Saint-Marceau	08460	suppléant	LAGNY Christine	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	GEOFFROY Jean-Marie
Saint-Marcel	08430	suppléant	CORNARD Tony	BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	AYER Corinne
Saint-Pierre-sur-Vence	08430	suppléant		BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	ZIDANE Naçir
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	PEREZ José
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	DUMARGNE Stéphane
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	BELLEVILLE ép. HALLE Maddy
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	MAGONET Christine
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	THEVENIN Patrick
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	WOIRIER Pierre
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	DENYS Paul
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	HUREAUX ép. VANHAM Elisabeth
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	MILLARD Danielle
				BOURGUIN Gaëlle	LIÈGE Benjamine	CAVARD Simone

Sapogne-et-Faucières	08160	suppléant	DADDATO Martine	SERIN Sylvie	GILLET Nathalie
Séchoval	08150		PELLIER Cindy	DEWOITINE Pierre	VILLEDIEU Françoise
Sévigny-la-Forêt	08230		RETORE Franck	PETTITDAN Bruno	LAMPERTI Bruno
Singly	08430	suppléant	BROCART Patrick	AUBRY Jean-Luc	DOLLARD-LEPLOMB Christine
Sormonne	08150	suppléant	CANARD Stéphane	DELORME Michel	CARMAUX Evelyne
Sury	08090	suppléant	POULFORT Serge	ROFIDAL Bénédicte	PONSART Pascale
Taillette	08230	suppléant	PIRE Jean	CARAMEAUX Gisèle	GALLOIS Nathalie
Tarzy	08380	suppléant	DE SOUZA Fabien	GOBRON Monique	COCHART Francis
Thin-le-Moutier	08460	suppléant	GACHENOT Laurent	ROBIN Michel	ROBQUIN Jean-Pierre
Thiz	08090	suppléant	LOMBI Giovanni	IFOURAH Sylvie	PILET Serge
Touligny	08430	suppléant	WARIN-HENON Renaude	LEZELTER Laurie	DEFONTAINE Bruno
Tournayaux	08800	suppléant	LOR Aurélien	DUMINY Erika	CLAUDE Karine
Tremblais-les-Rocroi	08150	suppléant	TOUROLLE Christophe	GAROT Régis	MAURICE Annick
Vaux-Villaine	08150	suppléant	RAULIN Peggy	BOUCHER Martine	GOBLET Jean-Louis
Vendresse	08160	suppléant	CAGNEAUX Sylvain	YERNAUX Jean	MONNIER Frédéric
Ville-sur-Jumes	08440	suppléant	POUPART Marie-Claire	MALHERBE Stéphanie	BRIDOUX Muriel
Villers-le-Tillou	08430	suppléant	DENIS Frédéric	VAILLANT Anne	VILLA Bernadette
Villers-sur-le-Mont	08430	suppléant	VAILLANT Anne	PREVOTEAUX Marie-Madeleine	CASTANHEIRA Alain
Vireux-Molhain	08320	suppléant	SNIDARO Karen	DESSÈVRE Yves	POTH Michelle
Vrigne-Meuse	08350	suppléant	PARPAITE Sylviane	ROUCHET Jean-Emile	GEORGES Denis
Wamecourt	08090	suppléant	D'ORCHYMONT Dominique	BODART Roger	GERVASONI ép. MARIAGE Michèle
Yvernaumont	08430	suppléant	LARCHER Mireille	SMEULDERS Florence	BEAUDA ép. COUTEL Jacqueline
			GIRARD Sébastien	LAPLACE Bernard	FOSSIER Annie
			BOROWY Nadia	LHERMINE Evelyne	LARDAUX Corinne
			LHERMINE Evelyne	ROGET Nathalie	
			DARDENNES Michel	DARDENNES Michel	

communes de plus de 1000 habitants à une liste

Nom de la commune	CP	suppléant	représentant de la commune	représentant de l'administration	représentant tribunal judiciaire
Dom-le-Mesnil	08160		PARPAITE Sylviane	MARQUIGNY Régine	HUBERT Pierrette
Elze	08160	suppléant	D'ORCHYMONT Dominique	ROUCHET Jean-Emile	HOUNER Jean-Pierre
Froméennes	08600	suppléant	LARCHER Mireille	BODART Roger	CRISTOFORETTI Mireille
Gespunsart	08700	suppléant	GIRARD Sébastien	SMEULDERS Florence	DEVIGNE Claudine
Jumes	08440	suppléant	BOROWY Nadia	LAPLACE Bernard	NOË Pierre
Montfermé	08800	suppléant	LHERMINE Evelyne	ROGET Nathalie	LECOEUCHE Alain
Neuvion-sur-Meuse	08160	suppléant	DARDENNES Michel	DARDENNES Michel	LEFEVRE ép. THIERY Stéphanie
Rimogne	08150	suppléant	DARDENNES Michel	DARDENNES Michel	CLOUET Jacky

08090	suppléant	BAZUYAN Marie-Thérèse	FKJALKA ép. ROSSATO Laetitia	ROUSSEAU Jacky	AZZOLIN ép. RICHEL Sandrine
08160	suppléant	MOLITON ép. GUILLEMIN David Cathy	HUBERT ép. KELLER Viviane CRIN ép. CHAMPENOIS Marie-Claude	FERRY we WAELLES Monique	CONRAUX Frédérique
08090	suppléant	BOCQUET Corinne	FAY Annie	LESIEUR Jean-Pierre	GIVRY ép. CUIF Patricia
08000	suppléant	BRION Didier	MARCHAND Annette	TOUDIC Didier	LASSAUX Jean-Loup
08320	suppléant	GOOSSENS Francis	MARCHAND Yvon	CESCA Robert	MÉLIQUE Serge

communes de plus de 1000 habitants à deux listes

Nom de la commune	code postal	1 liste 1cm	1 liste 2 cm	1 liste 3 cm	suppléant liste 1	2 liste 1 cm	2 liste 2 cm	suppléant liste 2
Aiglemont	08090	TRONCHET Yann	AUBERT Marie-José	BROSSE Julien	BOSETTI Etienne	PETRONIO Jean	MARIAGE Renaud	BAJOT Michel
Bogny-sur-Meuse	08120	DUPONT Marie-Blanche	PIRET Jean-Claude	PIRE-ABITANTE Yoann	THOMAS Annie	ROUSCHOP Francis	CHAMPENOIS Corinne	NOVELLO Catherine
Déville	08800	MARCHESSAN Ed	BART Viviane	JOWYK Sophie	MULLER Francky	ROUSCHOP Reynald	CZAYKOWSKI Sandrine	ROBIN Josiane
Francheville (La)	08000	ROSSARD Stéphanie	LAMBERT Nathalie	DELISEE Thierry	LEROUGE Philippe	LEROUGE Philippe	DETHIERE Bruno	BOUR Angelique
Furnay	08170	HUART Danielle	SANSERI Bekai	OUBARI Mohamed	BOUZIDI Akim	MARECHAL Laurence	GUERINY Eric	
Hautes-Rivières (Les)	06800	BOUDRIQUE Marie	BADRE Laure	COLLARD Aurélie		CHANEUX Amad	LITRA Svetlana	
Haybes	08170	STIRZEL Gérard	ROFIDAL WERY Dominique	SAPONE Franck		MASUY Jacques	DIEUDONNÉ Olivier	
Maubert-Fontaine	08260	BRESSY Arnaud	GEOFFROY Elodia	LABILLOIS Jill		COLLEAUX Jean-Claude	BOQUET Nathalie	
Moncy-Notre-Dame	08090	BOUDKIK Nadia	BOURScheidt Sandrine	LAFONTAINE Carole		LAMOUREUX Isabelle	LEROI Eliane	
Neumani	08700	DUNEZ Annie	NICOLAS Laure	NIVOIX Stéphanie	PIMENT Christine	FOSTIER Olivier	COSSARDEAUX Stéphane	BENZONI Delphine
Renwez	08150	BRUNEAUX Christian	LORITTE Josi	FLOQUET Jean-Marc	ZOL TOWLOS Romain	MARTIN Jean-Marie	LEONARD Christophe	MAIT BELKACEM Dalila
Revin	08500	RAGUET Aurore	BARBE Laure	CARPENT Béatrice		FAGIS Lysian	LONGCHAMP Corinne	
Rocroi	08230	DURBECQ Muriel	GALLET Candy	LALLEMENT Eddy		DEBLOCK Alexis	CRISTOFORETTI-FAVREL Bruno	
Signy-le-Petit	08380	RAIMBEAUX Mathilde	CREYON Steven	BARRIS Déborah		ROBINET Fabrice	ALLOT-TOURY Sandrine	
Thilly	08900	DUBOIS Serge	POZZI Annette	LAURENT Katrine		MANGIN Valérie	LAMBINET Christine	MARQUIS Alexis
Vivier-au-Court	08440	DURELLO Rodrigue	MAHIEU Armaury	VASSAUX Claire		CARMINATI Stéphane	DAUCHY Corinne	MANZONI Thierry
Warcq	08000	COTRET Philippe	TROYON Martial	LAMBINET Hubert				MESSINA Valérie

communes de plus de 1000 habitants à trois listes

Nom de la commune	code postal	1 liste 1cm	1 liste 2 cm	1 liste 3 cm	suppléant liste 1	2 liste 1 cm	suppléant liste 2	3 liste 1 cm	suppléant liste 3
Charleville-Mézières	08000	HUART Yves	DUFLOX Mickael	ROYNNETTE Céline	KRANYEC Murielle	PAPIER Anne	DI CARLO Antonie	DUMONT Christophe	
Civet	08600	GIGON Claude	WALLENDORFF Claude	MADDI Roseline	ALEXANDRE Carole	FABRE Isabelle		VISCARDY Eric	SAUVETRE Eric
Nouzonville	08700	LUKASIEWICZ Jean-Pierre	BIDELOGNE Alain	AUBART Myriam	THIOLIERE Aline	LEON Patrick		CATEL Grégory	
Prix-les-Mézières	08900	JACQUEMAIN Nicolas	BARBAISE Fabrice	NOWAK Alice			LEVERT Thierry	SERGEANT Patrick	